

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGUESSAC

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

AFFERENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	12

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne PAILHAS, Maire.

Présents : A. PAILHAS, A. BENEZECH, C. SALESSE, J. COMMAYRAS, V. TOUTAIN, A. PACAUD, F. AEBERHARD, C. TREMOLET, D. MAURY, J. MICHALET, C. AGRINIER

Procurations : R. CAREL a donné procuration à A. BENEZECH

Absent : N. SALESSE, M. MARTIN, A. ARJALLIEZ

**OBJET : MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE DE MILLAU
PAR CONVENTION POUR LA CARTE JEUNE, POUR DEUX ANS 2024-2025**

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ; et M. Christophe SALESSE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

La commune a décidé de renouveler sa participation aux dispositifs carte jeune de 2024 à 2025 (auprès de jeunes de 11-20 ans) mis en place par la commune de Millau.

L'objectif principal de ce dispositif est de favoriser l'épanouissement du jeune par la découverte des richesses éducatives locales, dans les domaines culturels, artistiques ou sportifs. Il permet également aux jeunes de bénéficier de réductions chez les commerçants partenaires dans des secteurs d'activités ciblés : loisirs, habillement, restauration rapide, école de conduite, ...

La participation de la commune sera de 15,00 €/an pour chaque carte demandée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la mairie de Millau pour la mise en place de la carte jeune.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Anne PAILHAS



CHEMINS RURAUX :

N° Ordre	Situation	Caractéristiques	Longueur de la voie à classer	Largeur de la plate-forme	Numéro à attribuer à la voie
CD 107	Desserte du hameau de ANTEJAS	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	2 700 ml	3,50 m	1
CD 29	Desserte du hameau de MAS NAU	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	1 370 ml	3,50 m	2
CD 29	Desserte du hameau de MERICAMP	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	450 ml	3,50 m	3
CD 506	Desserte du hameau des PRADES	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	450 ml	3,50 m	4
CD 29	Desserte du hameau de GRAILHE	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	400 ml	3,50 m	5
RD 809	Desserte du hameau de la MANNE	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	290 ml	3,50 m	6
CD 168	Desserte du hameau de LA PLAINE	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	150 ml	3,50 m	7
CD 29	Desserte du hameau de LA MERLERIE	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	400 ml	3,50 m	8
CD 107	Desserte du hameau des VABRES	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	0 ml	0 m	9
CD 107	Desserte du hameau de SALIES	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	80 ml	3,50 m	10
CD 29	Desserte du hameau de VEYRAC	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	35 ml	3,50 m	11
CD 29	Desserte du hameau de LA ROUQUETTE	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	800 ml	3,50 m	12
RD 809	Desserte du hameau de MALBOSC	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	300 ml	3,50 m	13
RD 809	Desserte de la maison de Mr VERNHET	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	400 ml	3,50 m	14
RD 809	Desserte de la maison de Mr SORRO	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	190 ml	3,50 m	15
RD	Desserte du hameau de LE FLANGUIES	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	275 ml	3,50 m	16
CD 29	Desserte du hameau de LA TOUR	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	250 ml	3,50 m	17
CD 29	Desserte du hameau de LA GREGIERE	Voie revêtue en bon état d'entretien affectée à la circulation publique	760 ml	3,50 m	17
TOTAL DES CHEMINS RURAUX			9 450 ml		

RUES ET CHEMINS COMMUNAUX :

N° Ordre	LISTE DES RUES COMMUNALES	DATE	DISTANCES
1	IMPASSE DU VALAT GRAND	20/05/2010	80
2	RUE DES VILLAS	20/05/2010	190
3	RUE DES CAPOUNES	20/05/2010	130
4	RUE DES ECOLES	20/05/2010	78
5	TRAVERSE DES CAPOUNES	20/05/2010	31
6	RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE	20/05/2010	94
7	RUE DE L'EGLISE	20/05/2010	125
8	TRAVERSE DES ECOLES	20/05/2010	30
9	RUE DES GLYCINES	20/05/2010	34
10	RUE DES AGRAVETTES	20/05/2010	150
11	TRAVERSE DES JARDINS	20/05/2010	94
12	RUE DU PARC	20/05/2010	63
13	RUE DES ACACIAS	20/05/2010	69
14	RUE DE LA PLACE BASSE	20/05/2010	76
15	RUE DES JARDINS	20/05/2010	325
16	RUE DU TARN	20/05/2010	80
17	RUE DES BALCONS	20/05/2010	60
18	RUE DE LA PLUME	20/05/2010	90
19	RUE DES ROSIERS	20/05/2010	25
20	RUE DU MONUMENT	20/05/2010	84
21	PASSAGE DU PORCHE	20/05/2010	17
22	RUE DE LA FONTAINE	20/05/2010	50
23	RUE DU VIADUC	20/05/2010	183
24	RUE DE LA CALADE	20/05/2010	64
25	CHEMIN DE LA TREILLE	20/05/2010	221
26	IMPASSE DES QUATRE VENTS	20/05/2010	62
27	IMPASSE DU CLAPAS	20/05/2010	126
28	IMPASSE DU COLOMBIER	20/05/2010	167
29	IMPASSE DU SOLEIL LEVANT	10/09/2015	25
30	LE BOUYSSOU	20/05/2010	36
31	LES FLANGUIES	20/05/2010	290
32	RUE DE LESTRADE	19/11/2015	130
33	PLAN DU FOIRAIL	20/05/2010	50
34	RUE DE LA BREZEGUE	20/05/2010	18
35	RUE DE LA TANNERIE	20/05/2010	104
36	RUE DES CARLINES	05/12/2013	365
37	RUE DES CHENES	20/05/2010	181
38	RUE DES QUATRE VENTS	20/05/2010	379
39	RUE DU BEZERIC	20/05/2010	210
40	RUE DU BOSQUET	20/05/2010	340
41	RUE DU CLAPAS	20/05/2010	115
42	RUE DU CAMPING	20/05/2010	105
43	RUE DU SOLEIL LEVANT	20/05/2010	185

N° Ordre	LISTE DES RUES COMMUNALES	DATE	DISTANCES
44	RUE DU VALET	20/05/2010	80
45	RUE VOLTE HAUTE	20/05/2010	39
46	TRAVERSE DE FONLIANE	20/05/2010	70
47	RUE DES LIQUIERES	20/05/2010	386
48	IMPASSE BELLEVUE	11/12/2014	48
49	RUE DES CAMPS	20/05/2010	46
50	IMPASSE BELLEVUE	11/12/2014	48
51	RUE DE LA TREILLE	06/09/2021	300
52	RUE DU PUECH D'ANDAN	06/09/2021	500
	TOTAL DES RUES COMMUNALES		6848

PLACES COMMUNALES :

N° Ordre	LISTE DES PLACES COMMUNALES	DATE	DISTANCES
1	PLACE BASSE	20/05/2010	33 X 19
2	PLACE DU FOUR	20/05/2010	12 X 12
3	PLACE DU MONUMENT	20/05/2010	25 X 5
4	PLACE DE L'ORMEAU	20/05/2010	37 X 29
5	PLACE DU MURIER	20/05/2010	25 X 23
6	PLACE QUAI DU TARN	20/05/2010	36 X 10
7	PARKING SOUS LE MULTISERVICE	20/05/2010	46 X 22
8	PLACE DE LA MAIRIE	20/05/2010	18 x 12
9	PLACE DES CHENES	20/05/2010	34 x 15
10	PLACE DU BEZERIC	20/05/2010	36 X 13
11	PLACE DES LIQUIERES	20/05/2010	26 X 16
12	PARKING DU CIMETIERE	20/05/2010	36 X 10
13	PLACE DES CARLINES	20/05/2010	27 X 6
14	PARKING DU VALAT	20/05/2010	72 X 11,50
15	PARKING Baptiste COLLIERE	01/07/2020	60 X 31
16	PLACE DE LA FONTAINE	11/12/2023	9 X 5
17	PARKING DES CAPOUNES	11/12/2023	20 X 25
18	PARKING QUAI DU LUMENSONESQUE	11/12/2023	40 X 8
19	PARKING DES CAUSSES	11/12/2023	116 x 18
20	PARKING DE L'ESPACE CULTUREL	11/12/2023	39 X 12
21	PARKING DES TERRAINS DE SPORT	11/12/2023	60 X 15
22	PARKING DU PONT DE PAULHE	11/12/2023	107 X 10
23	PARKING MAISON DE SANTE (RD809)	11/12/2023	22 X 7
24	PARKING DU COLOMBIER	11/12/2023	78 X 12
25	PARKING RUE DU VIADUC	11/12/2023	50 X 15
26	PARKING DU VIADUC	11/12/2023	13 X 7
27	PARKING AVENUE BREZEGUE	11/12/2023	50 X 3
28	PARKING DE LA SABLIERE	11/12/2023	35 X 16
29	PARKING RUE DU COLOMBIER	11/12/2023	78 X 12
30	PLACE DE LA VIGNE	11/12/2023	21 X 5
	TOTAL DES PLACES COMMUNALES		17 773 m²

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, considérant que cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, après avoir délibéré, approuve ce projet, et prononce le classement dans la voirie communale des chemins ruraux, des rues, des chemins communaux et places désignés dans les annexes n° 1, 2 et 3 ci-jointes à cette délibération.

Le classement de ces chemins ruraux, des rues communales porte la longueur des voies communales de la commune d'Aguessac :16 298 mètres, à savoir :

- chemins ruraux sur une longueur de 9 450 mètres
- rues et chemins communaux sur une longueur de 6 848 mètres

Le classement des places communales de la Commune d'Aguessac porte la superficie de 17 773 m².

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme.

**Le Maire,
Anne PAILHAS**



211200027
Code INSEE

COMMUNE D AGUESSAC - Budget PRINCIPAL
Commune

DM 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 5

Nombre de membres en exercice	15		
Nombre de membres présents	11		
Nombre de suffrages exprimés	12		
VOTES : Contre	0	Pour	12
Date de convocation :	11/12/2023		

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Anne PAILHAS, MAIRE.

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°5 - BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : F. de petit équipement	15 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000.00 €	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		600.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		600.00 €
D 020 : Dépenses imprévues Invest	200.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	200.00 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	600.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	600.00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		200.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		200.00 €
D 2128-48 : CIMETIERE	6 000.00 €	
D 2135-52 : BATIMENTS PUBLICS	2 500.00 €	
D 2184 : Mobilier		8 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	8 500.00 €	8 500.00 €
D 65548 : Autres contributions		15 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		15 000.00 €

Signataires : AEBERHARD Frédéric

AGRINIER Christian

ARJALLIEZ Angélique

BENEZECH Annie

CAREL René

COMMAYRAS Jacques

MARTIN Morgan

MAURY Dominique

MICHALET Jacques

PACAUD Anthony

PAILHAS Anne

SALESSE Christophe

SALESSE Nathalie

211200027

COMMUNE D AGUESSAC - Budget PRINCIPAL

DM 2023

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

TOUTAIN Valérie

TREMOLET Claude

Certifié exécutoire par Mme Anne PAILHAS, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/12/2023 et de la publication le 12/12/2023.

A Aguessac, le 11/12/2023.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le MAIRE



DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGUESSAC

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

AFFERENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	12

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne PAILHAS, Maire.

Présents : A. PAILHAS, A. BENEZECH, C. SALESSE, J. COMMAYRAS, V. TOUTAIN, A. PACAUD, F. AEBERHARD, C. TREMOLET, D. MAURY, J. MICHALET, C. AGRINIER

Procurations : R. CAREL a donné procuration à A. BENEZECH

Absent : N. SALESSE, M. MARTIN, A. ARJALLIEZ

OBJET : MODIFICATION DES PLAGES HORAIRES D'EXTINCTION TOTALE D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE D'AGUESSAC

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ; et Monsieur Christophe SALESSE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

A compter du 17 février 2023, l'éclairage public avait été totalement interrompu de 23 heures à 06 heures, sur l'ensemble de la commune et pas de rallumage le matin du 1^{er} juin au 1^{er} septembre.

Après dix mois de fonctionnement, une réflexion auprès des habitants a ainsi été engagée sur la possibilité de procéder à une modification des plages horaires d'extinction totale de l'éclairage public.

Madame le Maire propose de modifier ces plages horaires comme suit:

Du lundi au vendredi	00h00 >06h00
Samedi & dimanche	Pas de rallumage le matin du 1 ^{er} juin au 1 ^{er} septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, décide :

- d'approuver la nouvelle plage d'horaires d'extinction d'éclairage public sur tous les coffrets électriques de la Commune, de 00h00 à 06h00 et pas de rallumage le matin du 1^{er} juin au 1^{er} septembre ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce programme.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme.

**Le Maire,
Anne PAILHAS**



DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGUESSAC

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

AFFERENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	12

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne PAILHAS, Maire.

Présents : A. PAILHAS, A. BENEZECH, C. SALESSE, J. COMMAYRAS, V. TOUTAIN, A. PACAUD, F. AEBERHARD, C. TREMOLET, D. MAURY, J. MICHALET, C. AGRINIER

Procurations : R. CAREL a donné procuration à A. BENEZECH

Absent : N. SALESSE, M. MARTIN, A. ARJALLIEZ

**OBJET : ECOLE PRIVEE D'AGUESSAC
PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE TRAJET PISCINE MILLAU
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ; et M. Christophe SALESSE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, la demande de l'Ecole Privée d'Aguessac, sollicitant la collectivité à contribuer financièrement aux frais de transports scolaires pour le déplacement des élèves à la piscine de Millau.

Le tarif pour six trajets à la piscine de Millau pour un bus est de 558,00 € TTC. En sachant que cette activité intra-scolaire est obligatoire pour les élèves, et que les déplacements sont au nombre de six séances pour l'année scolaire 2023-2024.

Il serait souhaitable de financer cinq trajets aller-retour pour un montant total de 465,00 € TTC.

Le paiement de 465,00 € sera effectué par mandat administratif en faveur de l'A.P.E.L. Ecole Privée d'Aguessac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la prise en charge des frais de transport Aguessac / Piscine de Millau, avec un maximum de cinq trajets (aller et retour) pour l'année scolaire 2023-2024 pour un montant de 465,00 € TTC en faveur de l'A.P.E.L. Ecole Privée d'Aguessac.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Anne PAILHAS

Accusé de réception en préfecture
012-211200027-20231211-2023121105-DE
Reçu le 14/12/2023

